

C'est également en décembre de l'an dernier que le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous avons été l'un de ses principaux artisans et un Canadien a été élu au sein du Comité chargé de suivre sa mise en oeuvre.

Le Canada participe aussi activement aux travaux d'un groupe de travail qui élabore un projet de convention contre la torture. J'ai de bonnes raisons d'espérer que ce groupe présentera dans un très proche avenir un projet définitif de convention à la Commission des droits de l'homme. L'odieuse pratique de la torture ne peut rester impunie. Nous avons beaucoup insisté pour que la Convention, dans sa forme finale, comporte des dispositions garantissant son application universelle. De telles dispositions permettraient de traduire devant les tribunaux tout tortionnaire, dans quelque État que ce soit et indépendamment de sa nationalité, de la nationalité de sa victime ou de l'endroit où a été perpétrée la torture.

Comme je l'ai souligné il y a quelques minutes, le Canada a oeuvré sur un deuxième plan. C'est ainsi que nous avons récemment parrainé une initiative qui met en valeur le droit et la responsabilité qu'ont les individus et les groupes de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui existent déjà. Cette initiative a été adoptée à la dernière session de la Commission des droits de l'homme. Nous espérons qu'une déclaration à cet égard servira à dissuader les États de punir leurs citoyens coupables du seul crime de revendiquer des droits enchâssés dans des instruments acceptés par la communauté internationale. Nous espérons également que la déclaration facilitera le mandat d'organismes tels que la Commission internationale de juristes.

Je tiens également à mentionner l'activité importante du groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires - expression terrifiante qui s'est imposée à notre vocabulaire contemporain. Ce groupe de travail concrétise nombre des objectifs de la politique étrangère du Canada dans le domaine des droits de l'homme. Il cherche à traiter le problème des disparitions de façon globale, en s'attaquant à toutes ses manifestations et en traitant tous les pays sur le même pied. Ce groupe s'est acquitté de son mandat de façon telle qu'il s'est même mérité l'admiration de certains des pays qui faisaient l'objet d'enquêtes de sa part. Il s'est notamment révélé un instrument efficace et a fait rapport sur plus de 2 100 personnes portées disparues dans 22 pays différents. Le groupe a également établi une procédure d'urgence - la première du genre au sein des